

L'indemnisation des victimes reste insuffisante

24.04.2019 - Publi-communiqué par Scribeo



PARTAGER



TWEETER



LINKEDIN

Depuis 1921, la FNATH* accompagne les accidentés, et notamment les victimes d'accidents du travail. A l'origine de nombreuses avancées législatives et jurisprudentielles, l'association est à la pointe de nombreux combats. Entretien avec sa présidente, Nadine Herrero.

La FNATH se veut force de proposition auprès des pouvoirs publics. Quels sont vos combats du moment ?



Nos combats ont été centrés sur la réforme de la justice. C'était un point essentiel. La FNATH assiste et représente toutes les victimes auprès des pôles sociaux des TGI et des cours d'appels. Après de nombreuses interventions auprès des élus, députés et sénateurs, la FNATH a obtenu une victoire : pouvoir continuer à présenter ses adhérents, tant devant les juridictions de première instance que devant la cour d'Appel.

Sur quels points la FNATH souhaite-t-elle porter ce combat ?

Nous entendons obtenir une remise à plat du système d'indemnisation, qui aille vers un traitement égalitaire de tous les citoyens.

L'indemnisation reste insuffisante et cache d'importantes disparités : une victime de l'amiante aura une indemnité proche de 100%, une autre, victime d'un cancer non lié à l'amiante, se contentant d'une misère. Il y a toujours une grande majorité de laissés pour compte. Très peu de personnes le savent malheureusement.

Quels projets de loi la FNATH a-t-elle contribué à améliorer par le passé ? Et plus récemment ?

La FNATH est intervenue sur le principe de revalorisation régulière des pensions et rentes. Dès 1952, la FNATH a porté cette réforme. Beaucoup d'amendements de la FNATH ont été retenus sur la loi Handicap de 2005, en matière notamment d'emploi et d'accessibilité.

La FNATH se doit d'être en permanence au fait des mutations du monde du travail. Quid des nouvelles pathologies ?

Les nouvelles pathologies, liées au harcèlement et au mal-être au travail, sont difficiles à faire reconnaître. On constate également à une importante sous-déclaration des cancers professionnels, car la maladie survient souvent après la retraite. La FNATH essaie d'aider à faire reconnaître le caractère professionnel de ces maladies, en liaison avec les médecins. Enfin, l'uberisation croissante des emplois rend le salarié plus vulnérable et la responsabilité plus complexe à établir.

* Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés

Une plateforme d'accès aux droits

Le site de la FNATH propose désormais un service d'accompagnement juridique **en ligne**. Vous serez ainsi accompagnés dans vos démarches, avec notamment des courriers types à télécharger et des juristes à contacter.

Grand débat national : La FNATH publie son livre blanc

Grand Débat National.

La FNATH,
Association des accidentés de la vie,
LIBÈRE LA PAROLE !



Suite aux nombreuses contributions reçues à l'occasion du Grand débat national sur sa page internet « Libérons la parole », la FNATH a décidé d'en faire la synthèse et de les diffuser dans un livre blanc. Téléchargeable en ligne sur fnath.org, ce document a été remis non seulement à la Présidence de la République mais également au Premier ministre, aux ministres concernés ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires.